



Leger accrochage vehicule client garage

Par **halororo**, le **27/08/2012** à **21:34**

Bonjour, j'ai actuellement un apprentissage dans un garage automobile. J'ai eu un léger accrochage en sortant le véhicule d'un client de l'atelier en marche arrière et sans aucune visibilité de la lunette arrière. L'accrochage était à une vitesse inférieure à 4 km/h. J'ai tout de suite pu constater les dégâts en présence du client, et j'ai averti le sous-responsable présent sur les lieux. J'aimerais savoir si c'était bien l'assurance de l'entreprise qui allait tout prendre en charge ? J'indique également que le parking est très petit et mal disposé, la marge de manœuvre est quasi nulle, mon collègue a déjà eu un cas similaire. J'ai le permis B en cours de validité.

Par **chaber**, le **28/08/2012** à **06:17**

bonjour. Selon le code civil, l'employeur est responsable de ses salariés. Un garage est responsable des véhicules qui lui sont confiés. Il appartient à l'employeur de faire une déclaration à son assureur, ou de remettre lui-même le véhicule en état. Il ne doit y avoir aucune retenue éventuelle sur votre salaire.

Par **halororo**, le **28/08/2012** à **10:50**

bonjour. Merci de votre réponse, cela me rassure ! Je tiendrais au courant si j'ai des problèmes pendant la démarche de l'assurance, encore un grand merci !